

Le conseil municipal de Gravières vous présente ses

**MEILLEURS
VŒUX
2021**

LETTRE

I N F O

N°20 - JANV 2021

PRATIQUE

04 75 37 24 04

En cas d'urgence :
06 77 11 21 88

mairie.gravieres@wanadoo.fr

**Horaires d'ouverture de la
mairie au public**

Mardi : 9h30-12h30

Jeudi : 8h30-12h / 15h30-18h



MOT DU MAIRE

Chers Graviérois,

2020 vient de s'achever ! Mais drôle d'année ! Une année particulière que nous n'avions jamais connue. La COVID19 a bouleversé tous nos plans, tous nos projets, nos vies... La commune a été peu touchée par le virus mais tout le monde connaît autour de lui des situations difficiles. La vie semble s'être arrêtée, les associations sommeillaient, l'école semblait paralysée. Pas de moments festifs, pas de repas de Noël, pas de rassemblements... Nous venions d'aménager dans la nouvelle mairie et nous avons organisé les élections municipales du mois de mars, juste avant le confinement. Le conseil municipal a pu travailler et gérer l'essentiel mais on reconnaît qu'il est difficile de se projeter dans le temps actuellement. L'été avait donné espoir mais aussitôt stoppé par un nouvel accroissement de la contamination.

Aujourd'hui je voudrais positiver et croire que les activités reprendront. Je sais combien certains souffrent beaucoup de cette crise économique. Notre commune ne peut pas tout régler mais nous restons à l'écoute de tous ceux qui auraient des difficultés insurmontables.

En attendant, nous devons nous investir dans les différentes structures : à la communauté de communes, au Parc des monts d'Ardèche, aux affaires scolaires au SICTOBA, à la piscine, à l'office de tourisme... Tout est important et nous devons être présents et actifs.

Sur Gravières, nous voudrions vous rencontrer pour des projets d'aménagement des espaces publics autour de la Mairie. Les associations bien sûr pourraient nous aider dans ce projet. Nous nous réunirons dès que la crise sanitaire le permettra.

Pour commencer 2021, la neige s'est invitée suivie d'un froid glacial. La plupart de nos chemins sont sur le versant Nord et la couche de neige est devenue très vite de la glace. Je sais bien le désagrément que cela entraîne pour les habitants mais nous ne pouvons pas faire des miracles. Je redis encore que nous devons être solidaires et nous entraider dans ces moments particuliers.

Pour 2021, je vous souhaite surtout une bonne santé et l'espoir de jours meilleurs. Protégez-vous toujours et respectez bien toutes les recommandations sanitaires. Bonne année !

Monique Doladille, maire

VŒUX DE BIENVENUE

Nous avons été heureux d'apprendre les naissances d'une petite Alice le 27 décembre 2020, chez Laetitia et Christophe Dulac et d'un petit Maël, le 4 janvier 2021 chez Julie et Ahmed Belachgar.

Depuis le 4 janvier, Madame Pasalacqua Sandrine assure le secrétariat à mi-temps avec Madame Gualberto Christine. Elles se partagent les différentes missions. L'ouverture au public reste inchangée à savoir :

Mardi : de 9h30 - 12h30

Jeudi : de 8h30 à 12h et de 15h30 à 18h



AU FIL DES CONSEILS MUNICIPAUX


Quelques extraits des derniers conseils municipaux.

Conseil du 29 octobre

Mme Le Maire informe le conseil municipal de la démission de Noëlle Bidault pour des raisons personnelles. Le conseil municipal la remercie pour son investissement.

- Signature d'une convention avec le SDEA (Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement) qui propose aux collectivités une assistance technique pour l'entretien des voiries (marché public sur trois ans).
- Convention avec l'école intercommunale pour l'attribution d'un budget annuel pour fournitures scolaires, sorties et activités. Pour les communes (Gravières, Les Salelles, Malarce et Chambonas), le montant est fixé à 100€/enfant
- Vote de subventions aux associations graviéroises et ADMR, Vivre chez soi, Restos du cœur et Fréquence 7.
- Modification du contrat de travail de Mme Gualberto, secrétaire de mairie. Elle souhaite passer à mi-temps.
- Vote d'une prime de fin d'année pour le personnel communal.

Conseil du 17 décembre

- Modification des statuts du SISPEC suite à l'adhésion des communes de Les Vans et de Chambonas pour l'assainissement.
 - Remboursement d'un trop perçu de charges chauffage/gaz au locataire de Langlade.
 - Création d'un poste de secrétaire à mi-temps. à partir du 1er janvier 2021.
 - Acquisition d'une bande de terrain de 140 M2 à côté de l'école (Pialetty) pour désenclaver un terrain communal.
 - Demande d'adhésion au SDEA des communes de Balazuc, Faugères, Uzer et Peyraud.
- 

ÉCOLE INTERCOMMUNALE

Le vendredi 11 décembre les enfants de l'école intercommunale ont pu assister à un spectacle offert par les mairies,

LILI ET SES DECOUVERTES (il y a eu 3 séances, une par classe)

Quel grand malheur !! Lili a cassé son portable, Elle pleure car une vie sans portable c'est inimaginable ... Mais grâce à ses copains sur scène, au travers d'expériences faites ensemble et avec le public, elle découvre les vraies valeurs de la vie.



Les enfants ont bien participé. A la sortie de l'école, les maîtresses leur ont donné un sachet goûter, offert par les mairies.

A l'école, tout se passe normalement. Tous les 15 jours, les enfants sont accueillis à la bibliothèque.


A la cantine, le cuisinier, Serge, est heureux d'utiliser un nouveau four.

Depuis lundi 18 janvier, de nouvelles directives nous obligent à organiser trois services pour les repas afin de ne pas mélanger les enfants.

ACTION SOCIALE

En raison de la crise sanitaire, le repas de Noël n'a pu avoir lieu. Les membres de la commission action sociale ont rendu visite (dans le respect des règles sanitaires) aux personnes âgées de 75 ans et plus. Ils leur ont offert une boîte de chocolats.

Nous espérons que des jours meilleurs nous permettront d'organiser un moment plus festif, convivial afin que tout le monde ait le plaisir de se retrouver.





LA BIBLIOTHÈQUE

L'équipe de la bibliothèque municipale, La Serre aux Livres, vous présente tous ses vœux de bonheur et espère vous accueillir nombreux pour cette année 2021.

Votre bibliothèque municipale fait partie du réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes qui lui apporte un soutien logistique, elle est gérée par l'association « La Serre aux livres ».

La bibliothèque de Gravières vous apporte une offre de proximité pour emprunter ou consulter tous types d'ouvrages : romans, romans policiers, documentaires, livres régionaux, bandes dessinées, revues (La Viste, Les quatre saisons).

Notre fonds local s'enrichit régulièrement :

Parmi nos dernières dotations « rentrée littéraire » : **L'autre moitié de soi / Brit Bennett, Né sous une bonne étoile / Aurélie Valognes.**

Nos horaires d'ouverture vous permettent de venir bénéficier des services de la bibliothèque :

- **Le mardi de 9 h à 11 h 30** pour coïncider avec l'ouverture du secrétariat de la mairie et permettre de profiter de la bibliothèque en venant effectuer des démarches administratives.

- **Le jeudi de 16 h à 18 h30** pour donner la possibilité aux parents de venir à la sortie de l'école pour choisir ou consulter des livres pour eux-mêmes ou leurs enfants.

En dehors de ces permanences, l'accueil régulier des enfants de l'école intercommunale dans un espace aménagé, sous la surveillance des enseignants et de bénévoles de l'association, offre aux enfants la possibilité d'emprunter les livres de leur choix.

La bibliothèque municipale c'est aussi :

- **Un espace lecture pour consulter sur place l'hebdomadaire La Tribune,**
- Des rencontres lecture
- Une carte unique pour emprunter dans tout le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes (les emprunts sont à rendre dans leur bibliothèque d'origine).

- **Un accès aux livres de la Bibliothèque Départementale de l'Ardèche par réservation sur vos propositions (Titre- auteur avec également possibilité de réservation de livres audio).** En fonction de leur disponibilité les livres demandés sont mis à disposition par navettes fréquentes.

- L'accès au site internet : <https://cdc-vansencevennes.reseaubibli.fr> pour consulter le catalogue ou votre liste d'emprunts.

L'abonnement annuel de 5 euros, gratuit pour les moins de 18 ans et pour l'école intercommunale, entraîne votre adhésion à l'association La Serre aux Livres.

Les bénévoles de cette association assurent les permanences et, en liaison avec le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, l'organisation de divers évènements (film documentaire, projection film d'animation pour les enfants ...).

Nos projets pour 2021 : à l'arrivée des beaux jours, organisation de goûter-lecture le jeudi après l'école en présence des parents. D'autres projets seront envisagés en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.



VALORISATION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE À GRAVIÈRES

En Ardèche, compte tenu du relief, l'espace agricole ne représente que 22 % du territoire. Et le département figure parmi ceux qui ont perdu le plus de surface agricole entre 2000 et 2010 : - 11 % contre - 6 % en Rhône-Alpes et 3 % en France. La préservation des espaces agricoles et naturels représente donc des enjeux forts en termes de maintien des emplois et de l'économie agricole, d'accès au foncier pour l'installation de jeunes agriculteurs, de conservation des paysages et de la biodiversité.

Le Département de l'Ardèche a proposé aux deux communautés de communes du Pays des Vans en Cévennes et des Gorges de l'Ardèche de mettre en valeur des espaces agricoles et naturels situés à proximité de zones où risque d'émerger une urbanisation qui serait contraignante.

Cette démarche est nommée PANDA (Préservation et mise en valeur des espaces Agricoles et Naturels D'Ardèche).

L'équipe municipale précédente a saisi cette opportunité de valorisation de l'activité agricole à Gravières et il appartient au conseil actuel de se prononcer définitivement.

A Gravières, la définition du périmètre des terrains concernés par ce dispositif doit répondre aux critères suivants :

- Seuls les terrains agricoles du PLU actuel de la commune peuvent entrer dans ce périmètre
- Ces terrains présentent un enjeu agricole par la qualité de leurs sols et leur possibilité d'irrigation

L'intérêt des Graviérois pour ce sujet a motivé la mise en place d'une réunion publique d'information qui s'est tenue le 11 janvier 2021 à Beaulieu. Les propriétaires des terrains concernés par le PANDA ont été informés de la tenue de cette réunion.

Cette réunion a été pilotée par la communauté de communes du Pays des Vans et Karine Martin du bureau d'étude Terraterre, en présence de 10 Graviérois propriétaires de terrains, dont 3 exploitants agricoles et de 6 conseillers municipaux. Le périmètre projeté du PANDA a été présenté.

Il a été précisé que le placement d'un terrain agricole dans le périmètre du PANDA ne remet pas en cause le droit de propriété, ni sa fiscalité. Les possibilités actuelles d'aménagement sur un terrain agricole restent inchangées. Mais, la vocation agricole du terrain est inscrite sur plus long terme, de l'ordre de 30 ans, et ne pourra pas être remise en cause par une révision du PLU. Afin de faciliter des extensions et aménagements proches des bâtiments ou installations déjà existants, le périmètre du PANDA a été repoussé à 20 m environ.

Le Conseil s'est efforcé de prendre en compte les demandes exprimées lors de cette réunion et de les traduire dans une dernière révision du périmètre du PANDA qui devra être voté en conseil municipal, puis le département lancera une enquête publique.

A l'issue de cette enquête publique et de la prise en compte, par le Département des demandes de modifications recevables, le PANDA sera alors activé. Un programme d'actions concrètes qui sera piloté par le département pour appuyer les activités agricoles, pourra alors être mis en œuvre sur le périmètre du PANDA.

Le plan sera consultable en mairie.